



**TRAUBACH - LE - BAS**  
68210



**PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE TRAUBACH-LE-BAS  
- SEANCE DU 01 AVRIL 2025-**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 27 mars 2025, s'est réuni le 01 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de M. Francis ROBISCHUNG.

Membres présents			
Nom et Prénom	Qualité	Présent	Absent
ROBISCHUNG Francis	Maire	X	
STUTZMANN Guy	1 <sup>er</sup> adjoint	X	
FREYBURGER Olivier	2 <sup>ème</sup> adjoint	X	
FERNANDEZ Danièle	3 <sup>ème</sup> adjointe	X	
BITSCH Martine	Conseillère Municipale	X	
FREYBURGER Christelle	Conseillère Municipale	X	
GERMANN Julien	Conseiller Municipal	X	
MEDER Aline	Conseillère Municipale	X	
MEYER Denis	Conseiller Municipal	X	
MURER Sébastien	Conseiller Municipal	X	
PFLIEGER Gilbert	Conseiller Municipal	X	

Assiste également à la réunion : M. MORGANTI Fabrice, maître d'œuvre.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Il constate que le quorum est atteint (11/11) et ouvre la séance à 20h05.

**ORDRE DE JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 mars 2025
3. Attribution des lots du marché public de travaux – Construction d'un hangar technique communal
  4. Adoption du Compte Financier Unique 2024
  5. Affectation du résultat de 2024 au budget 2025
  6. Fixation des taux d'imposition pour 2025
7. Prévisions des travaux d'investissement et de fonctionnement 2025
  8. Subventions allouées aux associations en 2025
  9. Fongibilité des crédits pour 2025
10. Présentation et approbation du budget primitif 2025
11. Réalisation d'un emprunt pour la construction d'un hangar technique communal
12. Divers

## 1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme MEDER Aline est désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément aux articles L.2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle est assistée par Mme WANNER Stéphanie, secrétaire de mairie.

## 2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 03 MARS 2025

Le procès-verbal du 03 mars 2025 a été transmis à l'ensemble du Conseil Municipal par voie électronique. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité et signé séance tenante par le Maire et la secrétaire de séance (art. L2121-15 et L2541-6 du CGCT).

## 3. ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX - CONSTRUCTION D'UN HANGAR TECHNIQUE COMMUNAL

**DCM-01-04-2025-001**

Monsieur le Maire donne la parole à M. MORGANTI Fabrice, maître d'œuvre, pour la présentation des offres et de l'analyse qui en a été faite lors des réunions de la commission d'appel d'offre et d'adjudication.

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ;

Vu l'avis d'appel à concurrence publié le 11 février 2025 relatif à la construction d'un hangar technique communal ;

Considérant le marché public de travaux relatif à la construction d'un hangar technique communal ;

Le nombre d'offres reçues par lot :

Lot N°1 - Terrassement :	4
Lot N°2 - Réseaux divers :	3
Lot N°3 - Voirie Aire de lavage :	3
Lot N°4 - Gros-œuvre :	9
Lot N°5 - Charpente/toiture/bardage :	2
Lot N°6 - Porte et portillon :	3
Lot N°7 - Menuiseries extérieures/serrurerie :	5
Lot N°8 - Ossature bois :	1
Lot N°9 - Electricité/chauffage électrique :	4
Lot N°10 - Sanitaire :	2
Lot N°11 - Carrelage :	2

Considérant l'analyse des candidatures et l'examen des offres, en date des 07 et 18 mars 2025 par la commission d'appel d'offres et d'adjudication, ayant permis un classement des offres afin de permettre l'attribution des marchés ;

Considérant la négociation du lot 5 en date du 17 mars 2025 et des lots 1,2, 3, 4, et 10 en date du 18 mars 2025 ;

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Article 1 : Attribution du marché public**

Il est proposé l'attribution du marché, suivant un classement établi d'après les critères d'attribution communs à tous les lots :

- Proposition de prix - 50 %,
- La note méthodologique, les références du candidat et la disponibilité des équipes - 30 %,
- les délais d'exécution - 20 %.

Au vu de cette analyse des offres, le Conseil Municipal décide d'attribuer les lots aux soumissionnaires suivants :

• Lot n° 1 : Attribué à Altkirch construction	pour un montant de 11 098,31 € HT
• Lot n° 2 : Attribué à Altkirch construction	pour un montant de 11 982 ,45 € HT.
• Lot n° 3 : Attribué à Altkirch construction	pour un montant de 2 328,87 € HT.
• Lot n° 4 : Attribué à Altkirch construction	pour un montant de 24 590,37 € HT.
• Lot n° 5 : Attribué à MUNCH	pour un montant de 92 198,00 € HT.
• Lot n° 6 : Attribué à BN France	pour un montant de 9 517,24 € HT.
• Lot n° 7 : Attribué à Dom-Concept 68	pour un montant de 3 165,95 € HT.
• Lot n° 8 : Attribué à Etablissement Vogel	pour un montant de 4 326,20 € HT.
• Lot n° 9 : Attribué à EM BIHL	pour un montant de 6 314,95 € HT.
• Lot n° 10 : Attribué à Arnes Thermique	pour un montant de 6 536,00 € HT.
• Lot n° 11 : Attribué à Multisols	pour un montant de 1 047,16 € HT.

Le total des lots du marché public s'élève à 173 105,50 € HT soit 207 726,60 € TTC.

**Article 2 : Autorisation de signer le marché public**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché public et à accomplir les formalités post attribution.

**Article 3 : Notification**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage conformément aux dispositions légales en vigueur.

*Délibération rendue exécutoire le 04 avril 2025. Compte tenu de son affichage à la mairie le 04 avril 2025 et de sa réception à la préfecture le 04 avril 2025.*

**4. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

**DCM-01-04-2025-002**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Guy STUTZMANN, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 dressé par l'ordonnateur et le comptable public.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE				I B1
--	--	--	--	---------

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	355 224,05	392 730,00
	Recettes réalisées (1)	B	20 671,01	472 714,85
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	399 681,27	685 434,05
	Dépenses réalisées (1)	E	192 305,49	354 985,27
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00
Définitions entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-171 634,48	117 729,58
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	44 457,22	292 704,05
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-127 177,26	410 433,63
Définition entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-127 177,26	410 433,63
				283 256,37

## INVESTISSEMENT

### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 354 985,27 €  
 Recettes : 472 714,85 €  
 Report résultat antérieur : 292 704,05 €

**RÉSULTAT 2024 : 410 433,63 €**

Dépenses : 192 305,49 €  
 Recettes : 20 671,01 €  
**RÉSULTAT :** -171 634,48 €  
 Report résultat antérieur : 44 457,22 €  
 SOLDE 2024 : -127 177,26 €  
 RAR 2024 : 0,00 €

**RÉSULTAT 2024 : - 127 177,26 €**

**RÉSULTAT CUMULÉ 2024 : 283 256,37 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2222-3 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Traubach-Le-Bas ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence les informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable ;

**Le vote se déroule sans la présence de M. le Maire conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Arrête le résultat définitif tel que résumé ci-dessus ;
- Adopte le Compte Financier Unique 2024
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 10  
 Contre : 0  
 Abstention : 1

*Délibération rendue exécutoire le 04 avril 2025. Compte tenu de son affichage à la mairie le 04 avril 2025 et de sa réception à la préfecture le 04 avril 2025.*

## 5. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2024 AU BUDGET 2025

**DCM-01-04-2025-003**

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 lors de cette séance,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	117 729,58 €
- Un excédent reporté de :	292 704,05 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	410 433,63 €
- Un déficit d'investissement de :	- 127 177,26 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un déficit de financement de :	- 127 177,26 €

DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 comme suit :

• Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent	283 256,37 €
• Affectation complémentaire en réserve (1068)	127 177,26 €
• Résultat reporté en fonctionnement (002) :	283 256,37 €
• Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	- 127 177,26 €

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

*Délibération rendue exécutoire le 04 avril 2025. Compte tenu de son affichage à la mairie le 04 avril 2025 et de sa réception à la préfecture le 04 avril 2025.*

## 6. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2025

**DCM-01-04-2025-004**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu la campagne 2024 de vote des taux des impôts locaux,

Considérant l'avis de la commission réunie formulé le 25 mars 2025,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 02 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe d'habitation : 19,37 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 31,83 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 71,10 %

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :**

1. d'augmenter les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024 et de les porter à :

Taxes	Taux 2024	Taux 2025
<b>Taxe d'habitation</b>	19,37 %	<b>19,56 %</b>
<b>Taxe foncière propriété bâtie</b>	31,83 %	<b>32,15 %</b>
<b>Taxe foncière propriété non bâtie</b>	71.10 %	<b>71.81 %</b>

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

2. de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

*Délibération rendue exécutoire le 04 avril 2025. Compte tenu de son affichage à la mairie le 04 avril 2025 et de sa réception à la préfecture le 04 avril 2025.*

## 7. PRÉVISIONS DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT 2025

### ❖ Dépenses d'investissement :

Pour mémoire, les montants suivants ont été votés lors de la délibération du quart le 03 mars 2025 et sont repris dans le budget primitif 2025 :

Articles	Projets concernés	Montants Inscrits - 1/4
2138 Autres constructions OP. 148 Construction hangar technique communal	<i>Hangar technique, Frais maître d'œuvre, conseils et publication MP</i>	10 000 €

Pas de restes à réaliser en 2024.

Les travaux d'investissement prévus au budget primitif 2025 :

COMMUNE DE TRAUBACH-LE-BAS

PV du CM du 01/04/2025

Articles	Objets	Montant TTC
2138 Autres constructions OP. 148 Construction hangar technique communal	Construction hangar communal	250 000 €
Art. 2117 Bois et forêt	Plan ARBRE	10 000 €
Art. 2151 Réseaux de voirie	Mise en place de chicanes rue d'Elbach	6 000 €
Art. 2151 Réseaux de voirie	Création enrobé allée des Mirabelles	9 000 €
Art. 2188 Autres immo. corporelles	Tables et bancs pour manifestations communales	2 880 €

Ces montants seront inscrits au budget primitif 2025.

❖ Recettes d'investissement :

Les subventions sollicitées en 2025 :

Articles	Objets	Montant
Art.1323 Départements	À la Collectivité européenne d'Alsace Pour le projet : création de rues et de trottoirs (58% du HT) – Restant dû de 2024	45 698 €
Art.1322 Région	Au Grand Est Pour le projet : hangar technique communal	Réponse En attente

❖ Dépenses de fonctionnement :

Les gros travaux de fonctionnement prévus au budget primitif 2025 :

Articles	Objets	Montant TTC
Art. 615221 Bâtiments publics	Réfection toiture clubouse	25 500 €
Art. 615221 Bâtiments publics	Réfection toiture chalet pêche	30 000 €

Ces montants seront inscrits au budget primitif 2025.

❖ Recettes de fonctionnement:

Les subventions sollicitées en 2025 :

Articles	Objets	Montant
Art.7473 Départements	À la Collectivité européenne d'Alsace Pour le projet : réfection toiture clubhouse (39%)	8 287,50 €
Art.7473 Départements	À la Collectivité européenne d'Alsace Pour le projet : réfection toiture chalet de pêche (39%)	9 750,00 €

**8. SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS EN 2025**

*DCM-01-04-2025-005*

M. le Maire présente les demandes de subvention 2025 et les propositions des montants à allouer :

Associations	Budget 2024
Amicale Sapeurs-Pompiers Val du Traubach	500 €
Association Pêche Carpe Diem	400 €
FC Traubach Entretien	800 €
FC Jeunes licenciés	100 €
FC Traubach	400 €
Donneurs de sang	150 €
G.E.A.	50 €
Junga Sundgauer Glika	80 €
Sundgo2	50 €
Union Ste Cécile	100 €
UNC de Gildwiller	80 €
UCJE Handball Dannemarie	50 €
Assoc. Mieux Vivre à St Morand	50 €
EHPAD du Père Faller de Bellemagny	100 €

Association APAMAD	100 €
Association APALIB	80 €
Assoc. Les tranchées oubliées de Mertzen	50 €
Subvention exceptionnelle FC Traubach - Fête tricolore	2 000 €
Subvention exceptionnelle Association pêche Carpe Diem – Aide à l'achat d'une débroussailleuse	400 €
Divers	960 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 500 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder aux associations les subventions mentionnées dans le tableau présenté.

Ces dépenses seront inscrites à l'article 65748 du Budget primitif 2025.

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

*Délibération rendue exécutoire le 04 avril 2025. Compte tenu de son affichage à la mairie le 04 avril 2025 et de sa réception à la préfecture le 04 avril 2025.*

## 9. FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

*DCM-01-04-2025-006*

Vu l'article L52117-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Considérant la mise en place de la nomenclature M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;  
Considérant que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section pour l'exercice 2025
- D'habiliter le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

*Délibération rendue exécutoire le 04 avril 2025. Compte tenu de son affichage à la mairie le 04 avril 2025 et de sa réception à la préfecture le 04 avril 2025.*

## 10. PRÉSENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

*DCM-01-04-2025-007*

Vu les articles L2311-1, L2312-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire M57 abrégée,

Vu le projet de budget primitif 2025,

Considérant l'avis de la commission réunie formulé le 25 mars 2025,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :  
APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	699 646,37 €	699 646,37 €
Section d'investissement	571 713,63 €	571 713,63 €

*Délibération rendue exécutoire le 04 avril 2025. Compte tenu de son affichage à la mairie le 04 avril 2025 et de sa réception à la préfecture le 04 avril 2025.*

## **11. RÉALISATION D'UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR TECHNIQUE COMMUNAL**

*DCM-01-04-2025-008*

Dans le cadre du financement de la construction d'un hangar technique commercial, Monsieur le Maire présente 3 offres de prêt bancaire :

Organisme	Caisse d'épargne	Crédit agricole	Crédit mutuel
Montant	180 00,00 €	180 00,00 €	180 00,00 €
Durée	15 ans	15 ans	15 ans
Taux	4,15 % fixe	4,20 % fixe	3,50 % fixe
Fréquence	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel
Montant de l'échéance	4 045,05 €	4 058,79 €	3 868,90 €
Disponibilité des fonds	Min. 48h et max 12 mois après		Dès signature
Frais de dossier	300 € (0,10 % du prix avec un min. de 300 €)	185 € (0,10% montant, min. 150 €)	180 € (0,10% montant)
Remboursement anticipé	Possible à chaque échéance, moy. Préavis 30 jours et paiement d'une indemnité égale à 6% du cap. remboursé	Non précisé	Sans préavis à tout moment, paiement indemnité de 5% du montant du cap. remboursé

**Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,  
Vu le budget primitif 2025,**

COMMUNE DE TRAUBACH-LE-BAS

PV du CM du 01/04/2025

**Considérant** que par sa délibération N° DCM-09-12-2024-001 du 09 décembre 2024 le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif à la construction d'un hangar technique communal,

- . Le crédit total de ce projet est de : 260 000 €
- . Le montant total des subventions obtenues est de : 0 €
- . L'autofinancement est de : 80 000 €
- . Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 180 000 €.

**Considérant** que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

**Considérant** que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter le plan de financement proposé par le Crédit Mutuel pour un montant de 180 000 € pour une durée de 15 ans ,
- de demander au Maire de négocier à la baisse le taux fixe,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt.

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

*Délibération rendue exécutoire le 04 avril 2025. Compte tenu de son affichage à la mairie le 04 avril 2025 et de sa réception à la préfecture le 04 avril 2025.*

## 12. DIVERS

Monsieur le Maire procède à un tour de table pour les sujets à aborder au point divers.

### ❖ Opération « tulipes à cœur » 2025

Danièle FERNANDEZ, Adjointe au Maire : La vente de 75 bouquets de tulipes a permis de récolter la somme 532 € au profit de l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation (IRHT) de Mulhouse. Le tarif des bouquets a augmenté de 1€. La vente a vraiment bien fonctionné cette année, de ce fait il faudra augmenter les commandes en 2026. Elle remercie les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette opération.

### ❖ Journée citoyenne 2025

Danièle FERNANDEZ et Guy STUTZMANN, Adjoints au Maire : Des gilets de sécurité et de nouveaux t-shirts ont été commandés pour la journée citoyenne. Une demande de subvention va être adressée au Crédit Mutuel pour le financement des t-shirts. Pour le repas, un couscous est envisagé, les démarches pour trouver un prestataire sont en cours. La liste des travaux sera bientôt finalisée, les invitations et les affiches seront diffusées mi-avril.

❖ **Manifestation « Ran'Donner »**

Julien GERMANN, Conseiller Municipal et Président de l'association Cycling Team des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin : l'association en partenariat avec la Coordination Hospitalière des Prélèvements d'Organes et de Tissus du GHR- Mulhouse Sud Alsace organise le dimanche 11 mai 2025 la 1<sup>ère</sup> Ran'Donner, dans le but d'animer le réseau des Villes Ambassadrices du Don d'Organes dont fait partie la commune de Traubach-le-Bas. Des affiches seront exposées dans les mairies partenaires, un challenge (sans performance) par équipe sera lancé et un peloton de pompiers cyclistes reliera les communes participantes. L'école va également coordonner la création d'une équipe. Le peloton s'arrêtera dans la commune de Traubach-Le-Bas aux alentours de 13h.

Les élus se réuniront pour discuter de ce qui pourra être mis en place pour les accueillir.

❖ **Saint-Fridolin**

Danièle FERNANDEZ, Adjointe au Maire : La vente de pâtisseries a permis de récolter 545 € au profit de la chapelle. La vente de parts individuelles a obtenu un réel succès.

Martine BITSCH, Conseillère Municipale : les fonds récoltés sont versés sur le compte de l'association de rénovation des bâtiments cultuels de la paroisse et annexes, sur un sous-compte destiné à la chapelle de Traubach-Le-Bas.

Pour mémoire, entre 11 et 12 mille euros se trouvent sur ce sous-compte.

❖ **Représentation musicale**

Monsieur le Maire : l'école de musique de Dannemarie organise une représentation musicale le 22 mai 2025 à 18h30 à la ferme du Roetling. Les invitations parviendront ultérieurement.

**Personne ne demande plus la parole, la séance est levée à 22h35.**

**Clôture de la réunion du Conseil Municipal  
de la commune de TRAUBACH-LE-BAS  
-Séance du 01 avril 2025 -**

**Ordre des délibérations**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 mars 2025
3. Attribution des lots du marché public de travaux – Construction d'un hangar technique communal
4. Adoption du Compte Financier Unique 2024
5. Affectation du résultat de 2024 au budget 2025
6. Fixation des taux d'imposition pour 2025
7. Prévisions des travaux d'investissement 2025
8. Subventions allouées aux associations en 2025
9. Fongibilité des crédits pour 2025
10. Présentation et approbation du budget primitif 2025
11. Réalisation d'un emprunt pour la construction d'un hangar technique communal
12. Divers

<b>Membres présents</b>			
<b>Nom et Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
ROBISCHUNG Francis	Maire	X	
STUTZMANN Guy	1 <sup>er</sup> adjoint	X	
FREYBURGER Olivier	2 <sup>ème</sup> adjoint	X	
FERNANDEZ Danièle	3 <sup>ème</sup> adjointe	X	
BITSCH Martine	Conseillère Municipale	X	
FREYBURGER Christelle	Conseillère Municipale	X	
GERMANN Julien	Conseiller Municipal	X	
MEDER Aline	Conseillère Municipale	X	
MEYER Denis	Conseiller Municipal	X	
MURER Sébastien	Conseiller Municipal	X	
PFLIEGER Gilbert	Conseiller Municipal	X	

<b>Signature du procès-verbal</b>	
<b>Le Maire</b>	<b>Secrétaire de séance</b>
Francis ROBISCHUNG 	Aline MEDER Conseillère Municipale 